



# AVIS PUBLIC

---

## ANNULATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier :

QU'étant donné le contexte de pandémie de la COVID-19 et la situation exceptionnelle que nous vivons actuellement, la séance ordinaire du conseil municipal prévue au calendrier des séances le 6 avril 2020 est annulée.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web officiel de la Ville le 1<sup>er</sup> avril 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour d'avril 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier